

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE INITIALE

(SELON LA NORME NF C 18 510) :

PERSONNEL ELECTRICIEN B2V/BR/BC EN BT ET NON ELECTRICIEN HOV EN HTA

L'habilitation électrique est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées

Objectifs :

- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou en partie d'un ouvrage en exploitation
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instruction de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et les équipements
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux consignations, aux interventions générales
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel le titre d'habilitation visé.

Public :

Toute personne chargée d'effectuer des opérations d'ordre électrique, travaux, interventions, consignations, dépannages en BT.

Tout personnel exécutant d'opérations d'ordre non électriques en voisinage HTA.

Délais d'accès : variable entre 10 et 21 jours pour la mise en place d'une session de formation.

Durée :

2,5 journées (17h50)

Recyclage : préconisé tous les 3 ans

Formateur :

Consultant J+ FORMATION, expert en prévention du risque électrique justifiant d'une expérience terrain confirmée dans ce domaine.

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques : vidéo, power point, échanges...
- Exercices de mises en pratiques et d'entraînements sur site

Evaluations :

- Durant la session, **une évaluation des connaissances en continue est réalisée par le formateur** : mises en situation pédagogique.

- En fin de session, **une évaluation à chaud est réalisée par les stagiaires** (fiche à compléter) : elle concerne principalement le déroulement et le contenu de l'action de formation, ainsi que le degré de satisfaction à l'issue de cette action.

- Après retour des participants sur leur poste de travail et après mise en pratique des acquis, **une évaluation à froid sera réalisée par le client** commanditaire du projet.

Support : Un livret de formation ou un support de cours est proposé à chaque stagiaire en fin de session sous forme papier ou dématérialisée.

Accessibilités : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. La mise en place d'un accompagnement est proposée afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions : Joëlle Gruelles (REFERENTE HANDICAP) est chargée d'organiser leur accueil, et reste à leur disposition au 07 78 39 84 28 ou jplusformation@hotmail.com.

Prérequis :

Il est nécessaire :

- de comprendre parler et écrire le français,
- de posséder déjà des compétences nécessaires à l'accomplissement de son travail,
- d'être vêtu de ses vêtements de travail, et d'être muni des EPI pour effectuer les travaux pratiques.

Tarif : voir devis ci-joint

Contrôle du suivi : Les stagiaires émargent une Feuille de présence par demi-journée de formation, pour justifier de leur participation.

Le formateur signe également ces feuilles de présence ; à la fin de la session, il élabore également un compte-rendu de formation.

Modalité de validation des compétences

- Délivrance d'un Certificat de réalisation de la formation en fin de session à l'attention des participants présents